

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ASFO ADOUR
Laurent Le Merrer
05.58.75.72.80
asfo.mdm@asfo-adour.org

Accès à la formation**Publics visés :**

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Etre titulaire de la qualification SSIAP 1, en cours de validité (n'ayant pas dépassée la date anniversaire de 3 ans) Avoir exercé l'emploi d'agent de service de sécurité incendie pendant 1 607 heures durant les 36 derniers mois Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : - AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans - Sauveteur secourisme du travail (SST) OU PSE 1 en cours de validité (possibilité de le passer à l'ASFO Adour) Etre titulaire de l'habilitation électrique H0B0 en cours de validité (possibilité de le passer à l'ASFO Adour)

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie Connaître les limites de son action. Effectuer l'extinction des feux naissants

Contenu et modalités d'organisation

Règlementation Les principes fondamentaux de sécurité Evacuation des occupants Eclairage normal et de sécurité Accessibilité et mise en service des moyens de secours Pratique Gestion d'une alarme Alerte des sapeurs-pompiers Gestion d'une évacuation Réception et guidage des secours Mise en œuvre des moyens d'extinction Méthode d'extinction d'un début d'incendie Protection individuelle Exercices d'extinction sur feux réels de diverses classes au moyen d'un extincteur adapté Mise en œuvre d'un RIA ARRETE DU 2 MAI 2005-ART. 7 : Le recyclage doit avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP. Les personnes titulaires du diplômes SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage, ou ne pouvant justifier de 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

Durées de la formation *0h en cours du week-end *0h en FOAD *0h en cours du soir *14h en cours du jour *0h en entreprise

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) - diplôme d'agent de service - Sans niveau spécifique

Et après ?**Suite de parcours**

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00024213	du 01/01/2015 au 31/12/2025	(40)	ASFO ADOUR - SAINT PAUL LES DAX		Non éligible	